



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE

DCPAJI\_2023\_0371

**Objet** : Marché n°23.137 Constitution et suivi d'une équipe d'éducateurs spécialisés en charge de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents dans le cadre du Programme de Réussite Educative - Conclusion

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 4 octobre 2023 en vue de la constitution et du suivi d'une équipe d'éducateurs spécialisés en charge de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents dans le cadre du Programme de Réussite Educative ;

Considérant que la société PYTHAGORE EDUCATION a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure le marché n°23.137 avec la société PYTHAGORE EDUCATION pour un montant prévisionnel annuel de 290 334,31 € TTC en vue de la réalisation de la constitution et du suivi d'une équipe d'éducateurs spécialisés en charge de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **30 NOV. 2023**



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

*Accusé réception en Préfecture le :*

*Publié sur le site de la Ville le :*